



CENTRE D'ÉDUCATION
DES ADULTES
DE L'ESTUAIRE

Centre d'éducation des adultes de l'Estuaire

Code de vie

2019-2020



Personnel et services

SERVICE	NOM ET ADRESSE COURRIEL		LOCAL	POSTE
Secrétaire à l'accueil	Imbeault, Nancy	nancy.imbeault@csestuaire.qc.ca	SS-14	3000
Salle d'examens	Bourget, Annick	annick.bourget@csestuaire.qc.ca	E1-08	3084
Technicienne en travail social	Vachon, Anita	anita.vachon@csestuaire.qc.ca	SS-12	3085
Salle des enseignants	Lévesque, Dave Freire, Vincent Morin, Hugo-Pierre Saint-Pierre, Manon Sirois, Cécile Tremblay, Lyse	dave.levesque@csestuaire.qc.ca vincent.freire-oyarzun@csestuaire.qc.ca hugo-pierre.morin@csestuaire.qc.ca manon.st-pierre1@csestuaire.qc.ca cecile.sirois@csestuaire.qc.ca lyse.tremblay@csestuaire.qc.ca	RC-10	3076
Technicienne en organisation scolaire	Simard, Julie	julie.simard@csestuaire.qc.ca	RC-24	3020
Secrétaire de centre	Guimont, Andrée	andree.guimont@csestuaire.qc.ca	RC-08	3074
Direction	Lagacé, Nathalie	nathalie.lagace@csestuaire.qc.ca	RC-22	2648
Direction adjointe	Duchesne-Lessard, Guillaume	guillaume.duchesne-lessard@csestuaire.qc.ca	RC-12	3037
Orthopédagogues	Bérubé, Mélanie (FGA) Marin, Nicole	melanie.berube@csestuaire.qc.ca nicole.marin@csestuaire.qc.ca	RC-29 RC-28	3071 3015
Conseillères d'orientation	Arsenault, Marie-Josée Beaudet, Stéphanie	marie-josée.arsenault@csestuaire.qc.ca stephanie.beaudet@csestuaire.qc.ca	RC-33 RC-30	3068 3070
Conseillers pédagogiques	Jourdain, Claudine Labrie, Stéphane	claudine.jourdain@csestuaire.qc.ca stephane.labrie@csestuaire.qc.ca	RC-31 RC-32	3090 3087
Conseillère en formation	Marchand, Karine	karine.marchand@csestuaire.qc.ca		
Conseillère SARCA (Service, d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement)	Lévesque, Kathy	kathy.levesque@csestuaire.qc.ca	RC-27	3036
 Visitez notre page Facebook				

Code de vie

Dans l'élaboration des normes et des règlements, le Centre d'éducation des adultes de l'Estuaire s'inspire de la Charte des droits et libertés de la personne du Québec. Le Centre reconnaît que les élèves et le personnel ont essentiellement les mêmes libertés et les mêmes droits fondamentaux. De plus, ils ont la responsabilité d'exercer leurs droits dans le respect de ceux d'autrui.

ABANDON ET RÉINSCRIPTION

Les élèves quittant le centre durant l'année scolaire et désirant revenir l'an prochain doivent donner leur nom au responsable des inscriptions afin d'être inscrits sur la liste de rappel de l'année suivante.

À défaut d'effectuer cette démarche, une réinscription sera nécessaire.

APPAREILS MOBILES

Afin d'offrir une atmosphère propice au travail, il est permis de les utiliser à des fins pédagogiques et à la discrétion de l'enseignante ou de l'enseignant selon sa gestion de classe.

De plus, il faut se conformer aux règles suivantes :

Il est défendu de capter et d'utiliser, de quelque manière que ce soit, incluant les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, YouTube, etc.), l'image ou la voix d'un élève ou d'un employé du Centre;

Il est également défendu de tenir des propos, incluant les réseaux sociaux, intimidants ou portant atteinte à la réputation d'un élève ou d'employé du Centre;

Le non-respect de ces règles peut mener à la suspension de l'élève fautif;

En cas d'atteinte à la vie privée et à la réputation, l'élève s'expose à des poursuites judiciaires.

CHANGEMENT D'ADRESSE

Afin d'éviter un délai dans l'envoi des relevés de notes et de permettre un meilleur suivi administratif, l'élève doit signaler tout changement de ses coordonnées (adresse, numéro de téléphone, etc.).

Pour ce faire, il doit se présenter à la réception pour effectuer ces changements.

CODE VESTIMENTAIRE

Une tenue vestimentaire décente et appropriée est de mise.

DROGUES ET BOISSONS ALCOOLISÉES

La vente, la possession ou la consommation est interdite dans les établissements et sur les terrains de la Commission scolaire de l'Estuaire. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'expulsion et sera rapporté aux autorités policières. Les conséquences sont les mêmes pour les élèves intoxiqués.

DROIT ET RECOURS

L'élève qui se sent lésé par une décision peut exercer un droit de recours en s'adressant à la direction du Centre ou auprès du responsable de l'examen des plaintes, Mme Chantal Giguère au 418 589-0806 poste 4826.

PRÉSENCE AUX COURS

L'élève informe son enseignante ou son enseignant lorsqu'il prévoit s'absenter ou être en retard.

Il est important de noter que 5 jours consécutifs d'absence entraînent un abandon immédiat et une fermeture de dossier.

La politique concernant l'assiduité pour les élèves qui reçoivent du financement sera appliquée.

TEMPÊTE

Pour connaître la décision de la Commission scolaire de l'Estuaire lors d'une tempête, écouter la station radiophonique FM 97,1, aller sur le site Web de la commission au www.csestuaire.qc.ca ou aller sur notre page Facebook.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'élève peut bénéficier du transport mis à sa disposition pour se rendre dans les centres de formation générale et professionnelle de Baie-Comeau et de Forestville selon l'horaire établi. Il n'y a pas de frais pour les élèves fréquentant le Centre d'éducation des adultes de l'Estuaire.

VOL, MÉFAITS, VANDALISME, GRAFFITI ET VIOLENCE

Le Centre n'est pas responsable du vol et de la détérioration des vêtements ou autres objets personnels entreposés dans les casiers ou ailleurs dans le centre.

Toute personne se rendant coupable de vol, méfaits ou vandalisme est suspendue sur-le-champ et peut, selon le cas, être renvoyée définitivement. Elle peut également être référée aux autorités policières. Dans le cas de graffitis et autres formes de détérioration du matériel ou ameublement, le remboursement des frais de nettoyage et de réparation sera exigé de l'élève.

Les élèves et le personnel sont soumis à la politique de la Commission qui interdit toute forme de violence dans ses établissements.

CONSEILLÈRE D'ORIENTATION

Pour prendre un rendez-vous pour des informations scolaires, professionnelles ou pour un processus d'orientation, veuillez communiquer avec Mme Andrée Guimont au 418 589-0867 poste 3074 qui vous référera au professionnel concerné.

CONSIGNES DE LA SALLE D'EXAMENS

1. Pour se présenter à la salle d'examens, l'élève doit avoir été préalablement inscrit pour la passation d'une épreuve.
2. Un délai de 15 minutes est accordé pour se présenter après l'ouverture de la salle d'examens. L'heure maximale pour se présenter est donc 8 h 45, 13 h 15 et 18 h 15.
3. Les cellulaires et tablettes numériques sont interdits en salle d'examens. Les appareils fermés devront être remis à la responsable de la salle sous peine d'expulsion du local.
4. Aucun effet personnel n'est accepté. Vêtements d'hiver, sacs à main, sacs à dos, étuis à crayons doivent être laissés au responsable de la salle. Seul le matériel nécessaire à la passation de l'épreuve sera permis (crayon, gomme à effacer, calculatrice non graphique, ensemble de géométrie, etc.).
5. Le responsable de la salle d'examens ne répondra à aucune question portant sur le contenu d'une épreuve.
6. En mathématiques, la calculatrice graphique est permise seulement pour les sigles du 4^e et du 5^e secondaire.
7. En anglais, le dictionnaire bilingue (anglais-français) est autorisé pour les sigles du 1^{er} au 3^e secondaire. Pour les sigles de 4^e et 5^e secondaire, seul le dictionnaire unilingue anglais est autorisé. Il en est de même pour la grammaire (fournie par l'école) et le dictionnaire des synonymes et antonymes.
8. Dès qu'un élève a pris connaissance de son épreuve, il ne lui est pas permis de sortir de la salle avant la fin. S'il quitte la salle d'examens, son épreuve sera considérée comme terminée et corrigée selon les réponses inscrites.
9. Aucun brouillon ne peut sortir de la salle d'examens.
10. Les documents audios ne doivent pas être arrêtés pendant une épreuve.